

Transmettre sa ferme en agritourisme

Public cible

Agriculteurs et agricultrices du département de l'Aude. Avoir plus de 50 ans ou envisager une transmission pour d'autres raisons (santé, reconversion professionnelle, déménagement, etc.) Porteur de projet envisageant la reprise d'une activité agritouristique.

Objectifs

L'objectif de cette formation est de sensibiliser et d'accompagner les futurs cédants à la transmission de leur exploitation, de leur donner l'envie et les outils pour prendre en main cette ultime étape. L'anticipation est majeure dans ce processus. En ce sens, un focus sera fait sur l'habitat. Celui de l'exploitant cédant et des structures d'accueils.

Enjeux

La transmission de l'exploitation agricole doit se préparer à minima 3 ans avant la date prévisionnelle de cessation d'activité de l'agriculteur. Dans le cas des fermes avec une activité d'agritourisme, la question de la transmission de cette activité est majeure, notamment sur l'aspect de la prise en compte des bâtiments souvent mélangés à l'habitat personnel. Or, peu d'agriculteurs anticipent suffisamment leur cessation et beaucoup trop d'exploitations agricoles se retrouvent de fait démantelées sans qu'une nouvelle installation n'ait pu se faire. Il est donc essentiel de sensibiliser puis d'accompagner les futurs cédants à la transmission de leur exploitation, qu'elle soit envisagée dans ou en dehors du cadre familial, le plus tôt possible en les outillant afin qu'ils puissent anticiper et prendre en main la transmission de leur ferme.

Pré-requis

• Être en cours d'accompagnement avec l'ADEAR11 ou avoir fait une première rencontre avec l'accompagnateur transmission de l'ADEAR11 (minimum un échange téléphonique). N'hésitez pas, prenez RDV (gratuit) : 07 55 62 36 00 • Pour les porteurs de projet, être en cours d'accompagnement avec l'ADEAR11 ou avoir fait une première rencontre avec l'accompagnatrice installation de l'ADEAR11.

Contenu

Être capable de définir sa propre notion de transmission
Être capable d'identifier ce qui peut faire la réussite mais aussi l'échec de la transmission, notamment quant à la notion de l'habitat.
Identifier les limites, les contraintes de l'activité d'agritourisme dans une transmission.
Bien identifier ses besoins (financiers, personnels) à la retraite.
Appréhender les tenants et les aboutissants d'une transmission spécifique en agritourisme : l'habitat personnel et professionnel sont souvent intimement liés

En fin de formation, une attestation de réalisation sera remise à chaque participant.

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

03 oct 2024

09:30 - 17:30 (7hrs)

Laval Dieu

11190 Rennes le Château

Armand-Bernard Marguerite, animateur et formateur du réseau accueil paysan Occitanie

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____

Infos complémentaires

Organisée par Adear 11

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 26/09/2024

Tarifs

Adhérent 210€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

être adhérent à l'ADEAR de l'AUDE

Plus de renseignements

Resp. de stage : Vincent BIBBEAU
DUFRESNE

adear11.vb@jeminstallepaysan.org

Adear 11

Maison Paysanne

1 Avenue Salvador Allende

11300 Limoux

Tel. 04 68 31 09 05

Formation portée par l'ADEAR11,
N°OF : 91 11 00 979 11

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

[Conditions générales de formation](#)